

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 novembre 2017

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 8

Absents excusés : Nathalie VALEN (procuration à Isabelle SOL), Pierre SINDOU (procuration à Hubert LAMOTHE) et Frédéric CLUZEAU

Approbation du compte-rendu de réunion du 15/09/2017 à l'unanimité et signature du dossier de séance

➔ **Rapport Chambre régionale des comptes sur la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien**

Monsieur le Maire explique au conseil que la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine a effectué un contrôle de la gestion de la communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien pour les exercices 2013 à 2015, comme la loi l'y autorise. Elle a adressé son rapport définitif en juillet dernier, dont le conseil communautaire a pris acte lors de sa séance du 14/09/2017.

Monsieur le maire explique que ce rapport concerne l'examen des comptes de la CCVMC pour la gestion des exercices comptables 2013 à 2015. Ce contrôle a été effectué dans le cadre du programme de la chambre et son ouverture a été notifiée le 5 août 2016.

Monsieur le maire observe que ce contrôle a débuté quelques mois avant la fusion des communautés de communes de Beynat, Beaulieu et Meyssac, la procédure de fusion en cours étant connue puisque répondant à un calendrier officiel avec date butoir au 1^{er} janvier 2017. Il précise que le programme de contrôle de la CRC s'est limité à la CCVMC sans être étendu aux deux autres communautés de communes (Beaulieu et Beynat) objet de la fusion en cours à cette époque.

Monsieur le maire apporte des précisions sur les observations formulées relatives à deux points particuliers, à savoir l'endettement et les résultats comptables.

Ces observations ne reflètent que les conséquences financières des opérations d'investissement réalisées par la CCVMC, pour les dernières années, au titre des travaux de réhabilitation du Village de Vacances, et précédemment des travaux d'investissement réalisés à la piscine. Le financement de ces opérations a eu pour conséquences un accroissement de la dette et une érosion des excédents antérieurement mis en réserve. Effectivement, si ces travaux avaient été différés postérieurement à la fusion des trois CC, leur financement aurait été porté par le nouvel EPCI né de la fusion. C'est effectivement le cas de travaux programmés par la CCMC née de la fusion des anciennes Communautés de communes pour des programmes non réalisés au 31 décembre 2016 et présentant un caractère d'urgence en 2017.

En conclusion, Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal de la conclusion de la réponse du Président de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien à la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine :

« Je terminerai cette réponse en attirant l'attention de la Chambre sur le moment particulier voire peu opportun auquel cet examen de gestion intervient. En effet, par application de la Loi NOTRe, cet établissement a été fusionné depuis le 1^{er} janvier 2017 avec deux autres établissements publics de coopération intercommunale et extension à une commune.

Or la circonstance que l'un d'entre eux fasse l'objet d'observations de la part de la Chambre alors que les deux autres ne font pas l'objet d'un tel examen de gestion pourrait inciter à certaines interprétations qui ne sont pas de nature à favoriser le sens de la solidarité et l'esprit communautaire qui devraient prévaloir au sein du nouvel établissement que j'ai l'honneur de présider. »

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, prend lui aussi acte de ce rapport, comme il est demandé à chaque commune de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien.

Délégué au SIRTOM

La mairie a été sollicitée par le Sirtom pour désigner le délégué suppléant de la commune pour siéger au comité syndical. Il s'avère que M. Gay reste délégué suppléant même s'il a quitté ses fonctions de maire de la commune. Il n'y a donc pas lieu de délibérer.

➤ Délégué EPA Foyer de Boulou les Roses

Monsieur le maire expose au conseil réuni qu'un représentant de la commune de Ligneyrac doit siéger au sein du conseil d'administration de l'E.P.A Foyer de Boulou les Roses. Le conseil désigne M. Jean-Louis MONTEIL à l'unanimité, en remplacement de Nathalie VALEN dont les obligations professionnelles empêchent la disponibilité.

➤ Décision Modificative pour régularisation centimes

Le Trésorier a sollicité la commune le 18 septembre dernier pour effectuer une régularisation sur les recettes de la commune de 2016. Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative pour le moins perçu sur les recettes fiscales de 2016, d'un montant de 4 380 €.

➤ Commission locale AVAP

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour mettre à jour la composition de de la commission locale AVAP suite au changement de la municipalité. Le conseil adopte à l'unanimité la composition de ladite commission comprenant 8 élus municipaux, en plus des instances obligatoires de l'Etat et des personnes qualifiées déjà définies, soit 15 membres au total.

Monsieur le Maire rend compte également de la rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France, le 17 octobre dernier, en compagnie d'Hubert LAMOTHE, afin d'exposer le travail de réflexion de la commission communale urbanisme et d'aborder les questions de procédure et de périmètre.

➤ Enquête publique chemin au Vaurès

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à la nouvelle proposition du propriétaire riverain du chemin rural sur un nouveau tracé du circuit de la Vicomté, il y a lieu de procéder de nouveau à une enquête publique pour soumettre le projet.

Monsieur le Maire a demandé la liste des commissaires enquêteurs aux services de l'état avant d'entamer la procédure et propose au conseil de prendre en charge les frais engendrés par le commissaire enquêteur, alors que les autres dépenses seront supportées par le propriétaire demandeur.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition et donne les pleins pouvoirs au maire pour le choix du commissaire enquêteur, le lancement de l'enquête publique, la signature des actes et de toutes pièces nécessaires à cette opération.

➤ Voyage scolaire École de Turenne

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sortie en classe de neige de l'École de Turenne pour lequel une participation de la Commune est demandée pour les enfants de Ligneyrac.

Le conseil valide à l'unanimité le projet dont le financement prévoit 30 % à la charge de la famille, 30 % à la charge de la commune et 40% à la charge de l'ODCV qui porterait le projet.

➤ Recensement travaux réseau d'eau pour 2018

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a été sollicité par le Syndicat Bellovic ainsi que par la Fédération d'électrification pour le canton, pour faire part des projets et des travaux envisagés en 2018.

Le conseil n'a pas connaissance de projet ou travaux à venir impactant les réseaux d'eau et d'électricité sur la commune.

➤ Informations et Questions diverses

- Aicontis
- Rapport d'activité 2016 du SIRTOM
- Arbre de Noël pour les enfants de Ligneyrac
- Organisation cérémonie 11 novembre et commémoration de l'armistice en novembre 2018
- Bulletin Municipal et vœux municipalité le 21/01/2018
- Repas des aînés le 18/03/2018

Séance levée à 00 h30.